

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 30 janvier 2019 à 18 heures

Le Comité s'est réuni le 30 janvier 2019 à 18 heures 00 minutes à la salle des fêtes de Jussy, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 16 janvier 2019, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Dominique MASSERANN – Nadine SCHOLTES – Catherine ALBERT – Martine CHENET (suppléante de Rozérieulles)

Messieurs : Jean-François COUROUVE – Jean-Claude SCHOENACKER – Mestafa KHALDI – Raymond LECLERRE – Daniel DREUILLAUD – Daniel PHILIPPE (suppléant de Lessy) – Daniel PLANCHETTE – Marc LEGRAND – Jonathan DALLA-VECCHIA – Christian FORFERT – Pascal JOLIOT – Alain MICHEL – Guy POUGET – Roland SIMON (suppléant de Vaux)

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice AGAMENNONE

Messieurs : Henri KLOPP – Bernard STEIN – René DARBOIS – Emmanuel BOUDOT – Yannick GROUTSCH

Assistaient également : Lionel DORVEAUX, Christian FRACHE et Aurélien CARLIER (agents ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Guy POUGET est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire, or le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Jean François COUROUVE présente les résultats obtenus de l'année passée qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Conseil Syndical.

Les principales dépenses 2018 liées à l'activité même du Syndicat sont :

- Entretien des forêts pour un montant de 47 105,00 € (112 909,55 € en 2017)
- Frais de garderie dus à l'ONF pour un montant de 4 458,25 € (8 117,06 € en 2017)

- Charges financières : essentiellement de l'escompte pour 224,14 € (435,01 € en 2017) et de la contribution volontaire obligatoire (CVO) pour 298,07 € (510,63 € en 2017)
- Autres charges de gestion pour un montant de 3 966,23 € (5 252,94 € en 2017)

Les recettes représentent :

- Vente de bois pour un montant de 42 407,61 € (84 034,96 € en 2017)
- Autres produits de gestion courante pour un montant de 2 380,00 € (4 760,00 € en 2017).

Ainsi le résultat net de l'exercice 2018 présente un déficit de 11 264,08 € en fonctionnement.

Le Président explique que le produit des ventes de bois est corrélé avec la production de l'année et peut varier assez fortement d'une année sur l'autre. Les travaux d'exploitation et de sylviculture sont ajustés aux recettes espérées.

Les résultats provisoires comptables de 2018 sont déficitaires de 11 264,08 € en fonctionnement et déficitaires de 35 252,32 € en investissement.

Lors de la précédente réunion du 3 octobre 2018, le Comité syndical a accepté après délibération le programme d'exploitation pour 2019. L'estimation des recettes attendues s'élève à 79 573,00 € HT, à soustraire un manque à gagner de 24 800 €, soit des recettes réellement attendues de 54 773 € HT.

L'estimation du budget 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes :	74 523,72 €	
	Excédent reporté	9 414,72 €
	Ventes de bois à façonner attendues	21 550,00 €
	Vente sur pied attendue	25 267,00 €
	B. Chauffage attendus	7 956,00 €
	Autre produit gestion courante (droit passage Novéant)	2 380,00 €
Dépenses :	48 121,83 €	
	Exploitation – débardage par entreprises	14 865,50 €
	Frais exploitation OET + honoraires ATDO	3 412,43 €
	Frais bois de chauffage	2 290,00 €
	Frais de garderie	5 000,00 €
	Contribution 2€/ha	2 044,00 €
	Travaux sylvicoles (estimatif ONF)	15 000,00 €
	Charges générales (dont 2 450 € de charges de personnel)	4 709,00 €

Soit un excédent de 26 401,89 €

Investissement

Recettes :	36 233,11 €	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	36 233,11 €
Dépenses :	45 000,00 €	
	Résultat investissement reporté	32 733,11 €
	Solde Travaux sylvicoles 2018	3 500,00 €

Soit un résultat nul

Le Conseil Syndical a pris acte de la tenue du Début d'Orientation Budgétaire 2019.

III. POINT SUR L'EPDS DE GORZE

Après contact avec le maire de Gorze, le Président fait état de la volonté de rachat par la commune de Gorze des forêts de l'EPDS. A ce jour, la vente n'a toujours pas encore eu lieu. La commune de Gorze ne souhaite pas que la gestion de ces forêts reste du ressort du SMGF. Le Président prendra contact avec l'EPDS pour envisager, le cas échéant, la sortie de l'établissement public du SMGF.

IV. DIVERS

Les représentants de la commune de Montois la Montagne fait part de l'état sanitaire préoccupant des épicéas dans leurs forêts et de coupes sanitaires qui ont eu lieu. Les parcelles restent des parcelles à vocation forestière. Le reboisement sera fait soit naturellement, soit par plantation mais cette opération peut prendre plusieurs années.

Une visite sur le terrain avec le technicien forestier de l'ONF sera faite pour explications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.